

Conditions générales de vente pour les semences et les plants

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations commerciales entre :

- le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles, Association déclarée, immatriculée sous le SIREN 754071017, dont le siège social est situé route de Nemours – 91 490 Milly-la-Forêt et représentée par François Letourneux, en sa qualité de Président (ci-après désigné par le terme « le CNPMAI »),
- et l'Acheteur effectuant un achat sur le site <https://www.cnpmai.net/fr/> (ci-après désigné par le terme « l'Acheteur »)

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente et aux prix figurant sur le site internet, dont il déclare avoir pleinement pris connaissance au préalable.

Les Conditions Générales de Ventes sont consultables sur le site internet du CNPMAI et sont jointes à tout Devis émis par le CNPMAI.

Conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, les caractéristiques essentielles des semences et plants sont clairement indiquées sur notre site internet ainsi que sur nos catalogues. Cela inclut notamment les informations concernant l'origine et les conditions de culture des produits.

On définit ici les termes suivants :

- Demande de devis : ce qui émane du client à la première prise de contact (via le site internet)
- Devis : ce qui est envoyé par le CNPMAI au client après avoir confirmé la disponibilité des produits souhaités
- Commande : un devis validé, voir l'article 4.

ARTICLE 1. Demande de devis

L'Acheteur peut faire parvenir au CNPMAI une Demande de devis selon le moyen de son choix parmi les suivants :

- Sur internet, sur le site <https://www.horti-on-line.com/webshop/accueil?numeroSociete=95542>. Pour éditer sa Demande de devis, l'Acheteur devra créer un compte et s'identifier sur la plateforme de vente en ligne du CNPMAI.
- Par courrier, en retournant la Demande de devis téléchargeable sur le site internet du CNPMAI (<https://www.cnpmai.net/fr/vente-par-correspondance/>) : CNPMAI, Commande de Semences et Plants, Route de Nemours, 91 490 Milly-la-Forêt

ARTICLE 2. Adhésion

L'adhésion au CNPMAI est facultative pour acheter des semences et plants.

L'adhésion donne droit à une remise de 10% sur le montant HT hors frais de port.

Elle est valable pour une année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Cependant, si l'adhésion est prise à partir du 1^{er} octobre de l'année en cours (n), l'adhésion et ses avantages porteront du 1^{er} octobre de l'année n jusqu'au 31 décembre de l'année n+1.

Les avantages accordés aux adhérents, dont la remise pour achat de semences ou plants démarrent à partir du paiement de l'adhésion ou de l'acompte correspondant à l'offre sur laquelle figure l'adhésion. Il n'est pas possible de demander une remise sur un Devis déjà émis avant le paiement de l'adhésion.

L'adhésion est due en intégralité, non remboursable et non résiliable pendant la période de validité indiquée.

L'Adhésion Facultative ou non peut être effectuée séparément en ligne à l'adresse suivante : <https://www.cnpmai.net/fr/le-cnpmai/adhesions/>

ARTICLE 3. Minimum de commande

Les quantités peuvent être commandées sans minimum pour les semences.

Pour les Plants, un minimum par commande s'applique comme suit :

- Godets : 20 godets minimum par commande, et 5 godets minimum par référence.
- Mottes maraîchères : Une plaque minimum par commande, avec un minimum d'une demi-plaque par référence.

ARTICLE 4. Envoi du Devis par le CNPMAI à l'Acheteur

Après l'envoi au CNPMAI par l'Acheteur de la Demande de Devis, le CNPMAI examine la Demande de Devis, et ajuste les quantités en fonction des stocks et de la faisabilité par espèce.

Un Devis détaillé intégrant les articles disponibles et les conditions de réalisation sera envoyé par courriel à l'Acheteur sous 7 jours maximum hors période estivale, après que la Demande de devis ait été réalisée en ligne par l'Acheteur ou sa réception au CNPMAI par courrier postal.

Le Devis est valable 60 jours à compter de sa date d'envoi.

ARTICLE 5. Validation du Devis et passage en Commande

Le Devis sera ensuite validé par l'Acheteur selon les modalités suivantes :

- Achat de semences :
 - La validation se fait par retour de courriel par l'acheteur.
- Achat de plants :
 - La validation du Devis se fait par règlement d'un acompte de 50% du montant du Devis. L'acompte engage les parties et est soumis aux règles applicables aux acomptes. Le non-paiement de l'acompte dans le délai indiqué entraîne la nullité de la confirmation et la possibilité pour Le CNPMAI de considérer la commande comme non confirmée.
 - Pour être confirmées en année N, les commandes de plants (mottes maraîchères ou godets) doivent parvenir au CNPMAI avant 15 mars de l'année N.

A réception de la validation du Devis par l'Acheteur, le CNPMAI passe le Devis en Commande et en informe l'Acheteur par mail.

Tout arrangement ou condition spéciale de l'Acheteur non conforme à ces Conditions Générales de Vente n'est opposable au CNPMAI que si le CNPMAI l'a précédemment accepté par écrit.

ARTICLE 6. Modification ou annulation de Commande

Une Commande confirmée à toutes les chances de se retrouver en cours de préparation voire même expédiée. La modification d'une Commande confirmée n'est donc malheureusement pas toujours envisageable. Pour toute demande d'annulation ou de modification d'une Commande avant son expédition, contactez notre service clients par téléphone au 01 64 98 83 77 ou par e-mail commande.sp@cnpmai.net.

Une annulation totale ou partielle de Commande de plants de la part de l'Acheteur entraîne le droit pour le CNPMAI d'encaisser l'acompte de 50% réglé par l'Acheteur lors de la commande.

Une annulation totale de la Commande émanant du CNPMAI entraîne, sauf cas de Force Majeure, un remboursement total de l'acompte versé à l'Acheteur (voir article 10). En cas d'annulation partielle, seuls les articles envoyés seront facturés. Si le montant de l'acompte versé est supérieur au montant de la facture émise, l'Acheteur fera savoir au CNPMAI s'il préfère être remboursé, auquel cas il fera parvenir par courriel son RIB, ou s'il préfère reporter le montant sur une prochaine commande.

ARTICLE 7. Prix

Les prix sont indiqués en euro et toutes taxes comprises (TTC) pour les non professionnels ou Hors Taxes (HT) pour les professionnels, hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

Le CNPMAI se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les articles seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la Commande, sous réserve de disponibilité à cette date et de leur paiement effectif.

Le CNPMAI peut proposer à ses clients des promotions ponctuelles. Les promotions sont proposées à des dates fixes et sur des stocks limités.

ARTICLE 8. Frais de préparation et envoi

Pour les semences, l'envoi s'effectue en une fois et des frais de préparation et expédition sont facturés par Commande.

Pour les plants, des frais de port s'appliquent pour chaque envoi. Leur montant est calculé en fonction du poids et du volume de la Commande ainsi que de l'adresse de livraison et du mode de livraison sélectionné (hors droits de douanes). En fonction de la précocité des espèces, une Commande peut être envoyée de manière fractionnée, auquel cas les frais de port de chaque envoi sont refacturés (voir article 5). Dans la mesure du possible, ces frais sont prévus sur la commande.

Des frais de dossier supplémentaires seront à prévoir pour des envois (semences et plants) à l'international.

ARTICLE 9. Modalités de paiement

Pour les semences, le paiement est exigé 30 jours après la date d'édition de la facture.

Pour les plants, un acompte de 50% sera exigé lors de la validation du Devis. Le paiement du solde est exigé 30 jours après la date d'édition de la facture.

Les Articles demeurent la propriété du CNPMAI jusqu'au complet encaissement du prix par celui-ci.

Le paiement peut avoir lieu selon plusieurs modalités :

Par virement bancaire :

Pour toute opération il faut être vigilant aux informations liées aux bénéficiaires et aux virements. Elles permettront au CNPMAI de relier le règlement à la Commande. L'Acheteur précisera dans l'intitulé du virement le numéro de Commande ou de Facture.

Le RIB du CNPMAI figure sur les Devis et les Factures.

Par Bon administratif :

L'Acheteur peut préciser lors de la Commande son souhait de régler par Bon Administratif. Sa Commande sera validée à réception du Bon de Commande Administratif.

Par chèque :

Le chèque sera à l'ordre du CNPMAI, daté et signé, et l'Acheteur indiquera sur l'envers du chèque le N° de Commande ou le N° de Facture.

Les avoirs et remboursements :

Les avoirs sont valables 12 mois à compter de leur date d'émission. Pour les utiliser, l'Acheteur soustrait au moment de son prochain règlement le montant de l'avoir. S'il préfère être remboursé, il le signale au CNPMAI en lui fournissant son RIB. Le CNPMAI procède alors à un remboursement par virement bancaire.

ARTICLE 10. Retards de paiement

Le paiement du solde des commandes est exigé à 30 jours après la date d'émission de la Facture.

En cas de non-paiement, pour les commandes effectuées par des acheteurs professionnels, les pénalités suivantes seront automatiquement appliquées sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux articles L.441-10 et L.441-12 du Code de commerce :

- Pénalités de retard : somme due x (taux directeur de la BCE en vigueur + 10%)
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € (quarante euros).

Les Acheteurs ne respectant pas les délais de paiement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé d'une procédure de recouvrement ne seront pas livrés et ne verront leur Commandes suivantes validées que sur réception du montant des Factures passées non soldées et du montant des éventuelles pénalités de retard.

ARTICLE 11. Facture

Afin de réduire l'impact sur l'environnement, le CNPMAI privilégie la Facture numérique. Celles-ci seront envoyées à l'Acheteur à l'e-mail fourni lors de la commande, adressé via l'adresse commande.sp@cnpmai.net ou administration@cnpmai.net.

ARTICLE 12. Livraison et délais

Les expéditions de semences ont lieu toute l'année à l'exception des mois de mai et juin. Les envois sont effectués par la Poste. Le délai de préparation et d'envoi de la commande de semences est de l'ordre de 3 semaines à un mois.

Les expéditions de plants (Mottes Maraîchères ou Godets), ont lieu de début mai à fin juin pour une commande validée avant le 15 mars de la même année. En raison du caractère vivant des plants, la livraison a lieu dans les 24h après le départ des plants du CNPMAI et avec une remise en main propre. C'est pourquoi l'Acheteur sera contacté par téléphone pour convenir d'une date de livraison lorsque sa Commande sera prête.

Lorsque la Commande comporte des végétaux de différentes espèces dont le développement racinaire et végétatif n'est pas homogène, la Commande sera adressée en plusieurs colis à des dates séparées.

A chaque expédition sera joint un Bon de Livraison détaillant les articles figurant dans les colis expédiés.

Les précisions données au moment de l'envoi du bon de Commande quant aux délais de livraison ne sont qu'indicatives. Aucun refus de réception de la part de l'Acheteur des plants envoyés n'est admis par le CNPMAI pour avance ou retard dans la livraison.

Dans l'intérêt de l'Acheteur, les expéditions peuvent être décalées par rapport à la date indiquée lors de la commande en fonction de conditions climatiques ou d'informations de perturbations sur le réseau postal ou de livraison choisie.

Les informations délivrées par l'Acheteur lors de la prise de commande l'engagent. En cas d'erreur ou de mention incomplète dans le libellé des coordonnées du destinataire, le CNPMAI ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité d'effectuer la livraison dans les délais indiqués lors de la commande.

Pour les Commandes de Plants, si l'Acheteur reste injoignable par téléphone ou par email dans un délai de 10 jours, les plants ne seront pas expédiés mais le paiement de l'entièreté de la Commande sera dû au CNPMAI sans que celui-ci ne soit tenu d'expédier les plants passé ce délai de 30 jours.

En cas de production de plants déficitaire ou nulle provoquée par des perturbations climatiques et/ou des accidents culturels de toute nature, une réduction totale ou partielle sera appliquée à la facturation par le CNPMAI.

Si le colis n'a pas été distribué en raison d'une erreur dans les informations fournies par l'Acheteur (adresse incorrecte ou incomplète) et qu'il est retourné au CNPMAI :

- Le CNPMAI proposera à l'Acheteur un nouvel envoi à l'adresse corrigée, sous réserve que les plants soient en bon état et que le stock le permette.
- Les frais de ce deuxième envoi seront à la charge de l'Acheteur.
- Si l'état des plants ou le stock ne permet pas un nouvel envoi, le CNPMAI remboursera la commande déduction faite des frais engagés pour la première expédition.

Si le colis n'a pas été distribué en raison d'une erreur dans les informations saisies par le CNPMAI :

- Le CNPMAI assurera l'organisation d'un nouvel envoi à l'adresse corrigée, sans frais supplémentaires pour l'Acheteur.
- Si l'état des plants ou le stock ne permet pas un nouvel envoi, l'acompte versé sera intégralement remboursé à l'Acheteur.

Si le colis est retourné au CNPMAI parce qu'il n'a pas été retiré par l'Acheteur dans les délais impartis par le transporteur, le CNPMAI :

- Informera l'Acheteur du retour du colis et proposera un nouvel envoi sous réserve de l'état des produits et du stock.
- Les frais liés à ce nouvel envoi seront à la charge de l'Acheteur.
- Si aucun nouvel envoi n'est possible, le CNPMAI pourra conserver un montant correspondant aux frais engagés pour l'expédition initiale et rembourser le solde de la commande à l'Acheteur.
- En cas de Force Majeure dûment justifiée par l'Acheteur, le CNPMAI proposera une solution adaptée, telle qu'un remboursement complet ou un nouvel envoi sans frais supplémentaires.

Les marchandises envoyées sont soigneusement examinées avant emballage. Toutefois, elles voyagent aux risques du CNPMAI jusqu'à la livraison effective au consommateur conformément à l'article L.216-4 du Code de la consommation.

En cas de dégradation imputable au transporteur, l'Acheteur doit notifier immédiatement au transporteur les réserves nécessaires sur le bon de livraison et informer le CNPMAI dans un délai de 5 jours ouvrés.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue contre le CNPMAI pour des retards ou dommages causés par des tiers transporteurs, sauf preuve de manquement du CNPMAI dans la sélection du prestataire.

ARTICLE 13. Fermeture de l'association

L'association est fermée pour congés annuels entre Noël et le Nouvel An. Le standard téléphonique ne pourra pas être assuré durant cette période. Le site de prise de Commandes reste lui ouvert.

ARTICLE 14. Retrait des commandes sur place

Les commandes de semences ou de plants peuvent être retirées par l'Acheteur dans les locaux du CNPMAI, route de Nemours 91 490 Milly-la-Forêt, les jours ouvrés entre 9h et 17h. Merci de nous contacter par email à commande.sp@cnpmai.net ou par téléphone au 01 64 98 83 77 du lundi au vendredi entre 9h et 17h pour une prise de rendez-vous pour le retrait.

ARTICLE 15. Garanties

a) Vigueur et productivité des semences et plants

Les Semences et Plants vendus sont produits par des spécialistes et sont envoyés à un stade de développement et dans des conditions qui assurent au mieux leur reprise ou leur performance dans votre jardin ou exploitation. En raison de facteurs non imputables au CNPMAI après envoi (par exemple, à titre indicatif et non exhaustif : météorologie, qualité du sol, fréquence d'arrosage, etc...) pouvant affecter les végétaux, le CNPMAI n'est responsable ni de la floraison, ni de la reprise, ni du rendement de ceux-ci.

Les Semences et Plants produits par le CNPMAI sont majoritairement issus de ressources sauvages ou très peu sélectionnées. En vertu de quoi, un manque de vigueur en culture des végétaux ne pourra pas être imputable à un défaut de qualité des semences ou des plants.

b) Identité botanique

Le CNPMAI met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne identification botanique des semences et plants diffusés, et au maintien de cette identité. Si cependant une erreur botanique devait être relevée, le CNPMAI proposera à l'Acheteur le remplacement ou le remboursement des végétaux fournis.

c) Protocole de Nagoya et origine des végétaux

Le CNPMAI s'attache à garder une trace de l'origine du matériel végétal diffusé. En 2024, un important travail de recherche et d'harmonisation du format sur les données d'origine, de date d'acquisition et le statut juridique a été mené. Eu égard à l'ancienneté de la structure, l'origine première de certains végétaux n'a pas toujours pu être retrouvée, auquel cas le premier fournisseur au regard du protocole de Nagoya est considéré comme le CNPMAI. La Loi française s'applique alors ([Articles L.412-3 à L.412-20 du code de l'environnement](#)).

Les Semences et Plants sont vendus à destination des producteurs, collectivités, particuliers, et pour de la mise en culture uniquement. Dans le cas où l'Acheteur envisagerait de mener un programme de Recherche et Développement sur le matériel végétal acquis au CNPMAI, et dans le cas où le Protocole de Nagoya (Règlement [N° 511/2014](#) du Parlement européen) s'appliquerait, l'Acheteur est tenu de mettre en place les obligations légales, et pour commencer, de se renseigner sur le pays d'origine et le statut juridique des semences et plants. Le CNPMAI lui fournira dans un délai raisonnable les informations souhaitées. Au cas où le programme de Recherche et Développement aurait été engagé avant la mise en conformité par l'Acheteur, l'Acheteur ne pourra en aucun cas se retourner contre le CNPMAI si l'origine des végétaux ou leur statut juridique ne correspond pas à ses attentes. Le CNPMAI peut être indiqué comme un bénéficiaire du Partage des Avantages si le matériel végétal est français, selon les [Articles L.412-3 à L.412-20 du code de l'environnement](#).

d) Garanties légales

Le CNPMAI est tenu de respecter les garanties légales suivantes :

- Garantie légale de conformité : conformément aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation, l'Acheteur peut demander un remplacement ou un remboursement en cas de défaut de conformité dans un délai de deux ans après réception.
- Garantie contre les vices cachés : conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil, l'Acheteur peut agir dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice caché.

En cas de mise en œuvre de l'une des garanties légales impliquant un retour de produit, le CNPMAI procédera au remboursement des frais de retour à l'Acheteur. Un justificatif du montant de ces frais sera exigé. L'Acheteur est invité à prendre contact avec le CNPMAI afin d'organiser le retour selon les spécificités du produit.

ARTICLE 16. Illustrations et couleurs

Les photos présentées sur le catalogue et le site internet de prise de Commande du CNPMAI sont données à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du CNPMAI. Des variations de couleur peuvent être observées, elles sont liées à la qualité d'impression ou les réglages de l'écran sur lesquels la photo est observée. Les conditions de culture peuvent aussi conduire à ne pas donner une reproduction conforme à 100% à l'image proposée sur le catalogue.

Les informations liées au cycle de végétatif des végétaux, à leur rendement et/ou à leur composition physico-chimique sont données à titre indicatif et non contractuel.

ARTICLE 17. Litiges et réclamations

Tout litige est soumis au droit français. Tout litige ou différend causé et/ou lié au présent contrat, né ou pouvant naître entre les parties, pour quelque raison que ce soit et notamment concernant sa formation, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa rupture, et plus généralement concernant les relations d'affaires liant les parties, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, relève de la compétence du Tribunal judiciaire d'Evry (France).

L'Acheteur aura pour charge de vérifier consciencieusement la qualité de la marchandise livrée en présence du transporteur. Si l'Acheteur souhaite faire une réclamation :

Si la marchandise a été acheminée par La Poste, l'Acheteur devra déposer une réclamation auprès de La Poste.

Si la marchandise a été acheminée via un transporteur privé, les réclamations doivent être faites par écrit sur le bon de livraison, avec des observations précises sur l'état de la marchandise et non des colis). Aucune suite ne pourra être donnée à toute réclamation si cette dernière n'a pas été au préalable notifiée sur le bon de livraison au transporteur.

L'Acheteur doit également informer le plus rapidement possible le CNPMAI, au plus tard dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après la date de livraison par email à commande.sp@cnpmmai.net. Passé ce délai, les commandes seront considérées comme acceptées par l'Acheteur, qui devra donc s'acquitter du solde de la commande. Aucun signalement de litige ne sera traité par téléphone.

Pour toute réclamation concernant les semences, l'Acheteur doit préciser les numéros de lots inscrits sur les sachets en question et une preuve d'achat. Si la réclamation concerne la germination des semences, le détail des conditions de culture et des photos du colis reçu et des produits sont également souhaitées pour une meilleure analyse du problème. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans autorisation.

Pour toute réclamation concernant des plants, l'Acheteur doit suivre la procédure énoncée dans les paragraphes précédents et joindre à sa réclamation des photographies du colis reçu et des plants attestant de leur état et permettant au CNPMAI de procéder aux constatations.

ARTICLE 18. Réclamations

En cas de réclamation justifiée, concernant notamment une erreur d'authenticité, de maladies, d'attaques de ravageurs (bactéries, virus, etc.), l'indemnité ne pourra pas dépasser le montant de l'article incriminé.

ARTICLE 19. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation et la directive européenne 2011/83/UE sur les droits des consommateurs, le droit de rétractation ne peut s'exercer sur les plants, étant considérés comme denrées périssables.

Pour les semences, l'Acheteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de la commande. Pendant cette période, il peut se rétracter sans motif. L'Acheteur devra supporter les frais de retour.

L'Acheteur est invité à faire connaître sa volonté d'user de son droit de rétractation en envoyant un courrier par lettre recommandée avec avis de réception ou par email commande.sp@cnpmai.net.

Modèle de formulaire de rétractation :

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [nom du professionnel, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro adresse électronique] :

Je/nous () vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :*

Commandé le ()/reçu le (*) :*

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*

Tout article déballé, endommagé ou incomplet ne pourra être repris sur le fondement du droit de rétractation.

L'Acheteur doit renvoyer les articles au CNPMAI au plus tard 14 jours à compter de la communication de son intention de se rétracter. Le CNPMAI procédera au remboursement des articles retournés sur demande uniquement, à l'exception des frais de retour restant à la charge de l'Acheteur.

Le remboursement s'opérera en utilisant le même moyen de règlement que celui utilisé initialement par l'Acheteur, sauf accord express de celui-ci pour utiliser un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais supplémentaires.

ARTICLE 20. Informations personnelles

Le CNPMAI peut collecter et traiter des données personnelles de l'Acheteur afin d'assurer une bonne gestion des commandes, des livraisons et de la facturation. Certaines données personnelles peuvent être transmises par le CNPMAI à ses sous-traitants afin d'assurer le bon déroulement du processus de commande livraison et facturation, uniquement. A titre d'exemple, le CNPMAI pourra transmettre au transporteur les coordonnées de l'Acheteur (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone), afin d'assurer la bonne livraison de la commande.

Le CNPMAI se réserve la possibilité d'utiliser à ses fins commerciales propres (sans les transmettre à des tiers à des fins commerciales) les données transmises par l'Acheteur si celui-ci l'accepte lors de l'inscription de ses données personnelles.

Les données personnelles de l'Acheteur ne seront jamais transmises aux partenaires du CNPMAI, sauf si l'Acheteur donne son accord écrit.

Conformément à la loi n°78/17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 (UE/2016/679) :

- L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, le client pourra soit adresser un email à administration@cnpmai.net, soit adresser un courrier postal au CNMPAI – Route de Nemours – 91490 Milly-la-Forêt.
- Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 3 ans après la dernière interaction avec l'Acheteur.
- L'Acheteur dispose d'un droit à la portabilité de ses données conformément à l'article 20 du RGPD.

Tout Acheteur est invité à consulter la Politique de Confidentialité du CNPMAI détaillant les conditions et modalités de ces traitements.

ARTICLE 21. Médiation pour les Acheteurs non professionnels

Conformément aux articles L.611-1 à L.616-3 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au CNPMAI. Conformément à l'article 14.1 du règlement UE n°524/2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation, l'Acheteur non professionnel peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation via la plateforme dédiée :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

ARTICLE 22. Force majeure

Selon l'Article 1218 du Code Civil "Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur."

Sont considérés comme des cas de force majeure (liste non exhaustive) : guerre, mobilisation, grève chez les fournisseurs ou transporteurs, incendie, décision de l'autorité publique empêchant l'importation, le transit des produits vendus, conditions climatiques extrêmes entravant la logistique, mauvaise récolte partielle ou totale à la suite d'événements climatiques ou de maladies affectant les cultures, la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités d'épidémie, de pandémie ou tout autre équivalent applicable, les cyberattaques et pannes informatiques, l'utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales.

La force majeure désigne un événement dont le CNPMAI et l'Acheteur ne peuvent raisonnablement avoir la maîtrise. Les deux parties ne sont pas responsables des inexécutions ou retards d'exécution résultant de situations de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, de cas fortuit ou de fait d'un tiers. En toute hypothèse, les Parties s'accordent pour qualifier de force majeure les retards et/ou inexécutions et/ou mauvaise inexécution d'un tiers. Les obligations contractuelles affectées sont suspendues pendant toute la durée de l'événement en cause.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Acheteur en cas d'événement qualifié de Force Majeure

Dernière mise à jour des Conditions Générales de Vente : octobre 2025